

**LE REGLEMENT DE FESTIVAL INTERNATIONAL
LES SAISONS PARISIENNES à LONDRES 2016
CONCOURS DE COURT-METRAGES**

GARDER LA PARTIE REGLEMENT – KEEP THE REGULATIONS PART

Le Festival International *Les Saisons Parisiennes à Londres* est organisé par la société *Les Saisons Parisiennes, Paris*.

Le Deuxième Festival aura lieu le 6 octobre 2016 à Londres.

REGLEMENT (à conserver)

Le Festival a pour objectif de promouvoir des films réalisés par les cinéastes débutants et confirmés **sur le sujet de Paris et de vie parisienne, mais aussi sur le regard de Paris vers les Grandes Villes du Monde**, afin de mieux comprendre la situation et l'évolution des cinéastes du monde entier et de leurs cinéma dans chaque pays représenté.

Le Festival International *Les Saisons Parisiennes* proposera une programmation de **court-métrages de fiction, animation et documentaires dans les catégories :**

Les films francophones de la France et d'autres pays

Les films anglophones d'autres pays

Le theme général : Paris et Les Grandes Villes du Monde

concourant pour les Prix :

de meilleur court-métrage

de meilleur réalisateur

de meilleur acteur

de meilleure actrice

de meilleur scénario,

de meilleur chef-opérateur,

de meilleure musique.

Les Prix seront attribués aux réalisateurs et réalisatrices ou à d'éventuels distributeurs.

Les films primés seront re-projetés lors de la journée de Palmarès à Paris, Santa-Barbara et, éventuellement, dans les autres villes du monde courant l'année. Le Festival réserve le droit partir en tournée mondiale avec l'ensemble de films de Festival 2016.

Éventuellement, une re-projection pourra avoir lieu à Paris, à Santa-Barbara et dans les Grandes Villes du Monde courant une année qui suit le Festival.

FESTIVAL INTERNATIONAL LES SAISONS PARISIENNES à LONDRES 2016

tel. .06 32 29 64 22 // saisonsparisiennes@gmail.com

<http://les-saisons-parisiennes-a-stpetersbourg.com>

Le Festival remercie à l'avance les producteurs des films primés de laisser en possession de Festival une copie de film pour les archives, ainsi de bien vouloir mentionner le Prix dans tout document publicitaires du film, et en cas de distribution de faire figurer au générique sur les affiches et les dossiers de presse.

Le Festival se réserve la possibilité de présenter des films n'entrant pas dans ces rubriques.

CONDITION D'INSCRIPTION A LA COMPETITION

Peuvent participer à la compétition:

- les films réalisés par des cinéastes débutants ou confirmés
- **format de projection: DVD**
- réalisés depuis octobre 2011.

Le bulletin d'inscription signé tenant lieu d'engagement, devra être retourné au BP de Siège de la société Les Saisons Parisiennes :

Marianna Zentchenko
Les Saisons Parisiennes
Bureau de Poste Georges Brassens
113, bd. Lefebvre
75731, Paris CEDEX 15 France

au plus tard le 15 janvier 2016 (par la poste), accompagné des documents suivants :

Par la poste:

- **le bulletin d'inscription signé**
- une copie DVD du film

Par email: saisonsparisiennes@gmail.com :

- synopsis du film en français et en anglais
- une biographie et une filmographie de réalisateur (en français, anglais)
- 3 photos: 2 du film et 1 de réalisateur, (en jpg à 300 dpi)
- affiches
- les dialogues du film en français pour les films anglophones
- des articles de presse
- les bandes d'annonce

Les films sont prêtés gratuitement au festival pour toute sa durée.

SOUS-TITRAGES DES FILMS SELECTIONNES

6. I - COPIE DE PROJECTION

IMPORTANT : La copie de projection en concours doit être en DCP en un exemplaire + DVD en deux exemplaires avec un lancement automatique, obligatoirement sous-titrée en langue anglaise. Les sous-titres doivent être intégrés dans l'image du film.

Tous les retards d'envoi de copie de projection et les fautes dans le sous-titrage seront pénalisés. Les films non sous-titrés en russe ne seront pas acceptés pour la projection en concours.

La copie de projection doit être envoyée **avant le 30 avril 2016** à :

- Les réalisateurs et les producteurs adresseront leurs copies à **BP à Paris, en France**, à leur frais.

Marianna Zentchenko
Les Saisons Parisiennes
Bureau de Poste Georges Brassens
113, bd. Lefebvre
75731, Paris CEDEX 15 France

- Les copies de projection peuvent être envoyés directement à **l'adresse indiqué par le Bureau de Festival à leur frais.**

II - COPIE DE REPROJECTION

Les films choisis ou les films de l'ensemble du festival peuvent être re-projetés lors de la journée de Palmarès à Paris, Santa-Barbara et, éventuellement, dans les autres villes du monde courant l'année qui suit le festival. Le Festival réserve le droit partir en tournée mondiale avec l'ensemble de films de Festival 2015.

IMPORTANT : La copie de reprojection doit être DCP en un exemplaire + en DVD, en 2 exemplaires, avec un lancement automatique, obligatoirement sous-titrée en anglais pour les films francophones et en français pour les films anglophones. Les sous-titres doivent être intégrés dans l'image du film.

Tous les retards d'envoi de copie de projection et les sous-titrages comprenant les fautes seront pénalisés. Les films non sous-titrés ne seront pas acceptés pour la projection.

PAYEMENT DES DROITS DE PARTICIPATION

Les droits d'inscription sont payables à l'envoi de DVD de la présélection et doivent être envoyé par chèque à l'ordre de *Les Saisons Parisiennes* ou virement (demander le RIB) à :

Marianna Zentchenko
Les Saisons Parisiennes
Bureau de Poste Georges Brassens
113, bd. Lefebvre
75731, Paris CEDEX 15 France

Montant des droits d'inscription est de:
50 euros pour tous les court-métrages

Les droits d'inscription ne sont pas remboursés.

COMMENT ENVOYER VOTRE FILM ?

a) Pour la pré-sélection :

Tout film proposé devra être reçu par le Festival **avant 15 janvier 2016**. Il est demandé d'envoyer le film par la poste, sur DVD, accompagné des dialogues en français, à l'adresse du BP de la société Les Saisons Parisiennes:

Marianna Zentchenko
Les Saisons Parisiennes
Bureau de Poste Georges Brassens
113, bd. Lefebvre
75731, Paris CEDEX 15 France

Si vous voulez recouperer le DVD envoyé au Festival il faudra nous contacter à partir de décembre 2014. L'envoi sera à vos frais.

b) Si le film est sélectionné :

Deux copies de projection sur le DVD :

DCP + 2 DVD de projection sous-titrés doivent être envoyée avant le 30 avril 2016 à :

- Les films doivent être envoyés directement à l'adresse indiqué par le Bureau de Festival à leur frais.

ATTENTION ! Avant tout envoi d'une copie de projection en provenance de l'étranger, prendre contact avec le bureau du Festival, demander la régie films (email: saisonsparisiennes@gmail.com)

ASSURANCE/TRANSPORT

Dans les deux cas (pré-sélection ou participation définitive au Festival) les frais de transports Aller/Retour, et d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie et des cassettes, sont à la seule charge du propriétaire du film.

Le Festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés:

- les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival.

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par le formulaire décrivant l'état de copie). Seules seront acceptées les copies en parfait état de projection.

PRESENCE DES REALISATEURS ET DES REALISATRICES

Chaque réalisateur ou réalisatrice dont le film aura été sélectionné peut se rendre au Festival à ses frais. Les frais de voyage et de séjour à Londres, Paris ou autres villes de Festival, ne sont pas à charge du Festival pour la quatrième édition.

Les réalisateurs et les réalisatrices présents pourraient participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes en présence des professionnels du cinéma.

MEDIA, TELEVISION et SITE INTERNET

Les ayant-droits des films cèdent au Festival sans contre-partie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3min) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse et sur les antennes de télévision.

DROITS D'AUTEUR

Le participant ou la participante et son ayant droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement (seul le texte en français fait foi).